



PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Choisy-le-Roi

dossier n° PD 094 022 22 C0008

date de dépôt : 16 décembre 2022

demandeur : Syndicat des Transports d'Ile de France,

représenté par Monsieur CROLAIS ARNAUD

pour : démolition partielle

adresse terrain : 17 AV DE LUGO, à Choisy-le-Roi (94600)

DRIEAT / Unité départementale du Val-de-Marne
Affaire suivie par :
Corinne GARNIER
01 49 80 21 48

CERTIFICAT DE PERMIS TACITE délivré par le Maire au nom de l'État

Le maire de la commune de Choisy-le-Roi certifie que le Syndicat des Transports d'Ile de France est titulaire d'un permis de démolir enregistré sous le numéro PD 094 022 22 C0008 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 17/02/2023.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant le 03/03/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Choisy-le-roi,

le 14 MAI 2025

Le maire,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi